

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 09 FÉVRIER 2022

**Date de convocation :** 31 janvier 2022

**Date d'affichage :** 16 février 2022

**Présents :** Mmes Gaëlle TURBANT – Marie-Hélène JOLY – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Michel de METZ – Jean-Jacques BOSSE – Guillaume FATRAS

**Absents excusés :** Mme Anouck MINGOZZI et MM. Fabrice GARDIN et Yann BLANCHOT

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021
- Délibération : demande de subvention école de Saleux
- Délibération RIFSEEP personnel communal
- Délibération sur la modification des statuts d'Amiens Métropole
- Délibération sur les travaux rue de Bacouël

- Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération sur le renouvellement du contrat d'assurances statutaires.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### ■ I / Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les présents.

### ■ II / Délibération sur la demande de subvention de l'école de Saleux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école de Saleux qui sollicite de la commune une subvention pour deux projets pédagogiques : le premier est une classe de mer en Baie de Somme exploration de la flore et la faune ; le deuxième est un projet de classe de découverte du territoire auvergnat.

Cinq enfants de la commune de Creuse sont concernés.

L'école sollicite une subvention pour les enfants de notre commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents accorde une subvention à l'école de Saleux et propose la somme de 50 euros par enfant. Pour Creuse le montant attribué sera de 250 euros.**

### ■ III / Délibération sur le RIFSEEP du personnel communal.

La création du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des Fonctions-Sujétions-Expertise-Engagement Professionnel) dans la fonction publique d'État abroge l'indemnité de technicité et d'administration que perçoit Sylvie BLONDEAUX ;

Le nouveau régime se compose de deux parties :

- Une indemnité liée aux fonctions, sujétions et expertise prenant en compte l'expérience professionnelle.
- Un complément indemnitaire prenant en compte la manière de servir.

Pour rappel, cette modification est une obligation statutaire pour le personnel de la catégorie C. Le conseil municipal délibère pour l'instauration du RIFSEEP et fixe un montant annuel individuel maximum d'indemnité. Le montant annuel attribué individuellement est ensuite fixé par arrêté du maire par application d'un pourcentage du plafond maximum délibéré.

**Le conseil, après en avoir délibéré, approuve la mise en place du RIFSEEP en remplacement de l'IAT pour Madame Sylvie BLONDEAUX.**

#### ■ IV / Délibération sur la modification des statuts d'Amiens métropole

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les statuts d'Amiens métropole doivent être modifiés du fait de la mise en place de la Dotation de Solidarité Communautaire.

En séance du 16 décembre 2021, le conseil de la communauté d'agglomération a délibéré en faveur de la modification des statuts. En effet, conformément aux obligations réglementaires Amiens métropole a engagé la rédaction d'un nouveau Pacte Financier et Fiscal ; celui-ci prévoit la mise en place de la DSC selon les modalités qui ne sont pas celles figurant dans les statuts. Etant entendu qu'il n'est pas obligatoire de faire référence à la DSC dans les statuts d'Amiens métropole et afin d'éviter toute confusion, il est proposé de supprimer le titre VI des statuts d'Amiens métropole.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'approuver la modification des statuts d'Amiens Métropole et l'abrogation du titre VI.**

#### ■ V / Délibération sur les travaux rue de Bacouël

Monsieur le Maire évoque avec le conseil municipal les deux projets pour l'aménagement du carrefour rue de Bacouël/ rue derrière les Haies.

Le conseil municipal valide le projet de modification de ce point « noir » plutôt que la mise en place d'un plateau.

Dans un premier temps et afin d'éviter les nuisances relatives à l'implantation d'un stop, il ne sera pas mis en place une telle signalisation.

Le projet a été vu par le Département qui préconise l'ajout d'un îlot central destiné à obliger les automobilistes à conserver leur voie de circulation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, adopte le projet de modification du carrefour avec l'ajout de l'îlot central.**

#### ■ VI / Délibération pour le renouvellement du contrat d'assurances statutaires.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité a demandé au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Il expose que, à l'issue de la procédure négociée, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, le marché a été attribué à CNP Assurances qui a, par l'intermédiaire de SOFAXIS, présenté l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre mutualisé de ce contrat.

Celle-ci propose à la collectivité l'offre suivante :

Caractéristiques du contrat : contrat de capitalisation

Durée du contrat : 4 ans du 1er janvier 2022-31 décembre 2025

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. - risques garantis :

Décès, accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt), longue maladie, maladie de longue durée, maternité-paternité-adoption, maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245

TAUX 8.10 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L et contractuels de droit public – risques garantis :

Agents effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre :

Accident de service et maladie imputable au service, maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt), grave maladie, maternité-paternité-adoption

TAUX 0.95 %

Base de couverture : Traitement brut indiciaire + NBI

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**d'adhérer, à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de quatre ans, au contrat d'assurance statutaire conclu par le Centre de Gestion avec CNP Assurances ayant pour courtier la Société SOFAXIS, la garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, selon les modalités ci-dessus évoquées et d'autoriser le Maire à signer les certificats d'adhésion en résultant.**

## ■ VII / Questions et informations diverses

- Rappel des dates des élections à venir : Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022. Les législatives le 12 et 19 juin 2022. Le tableau des tours de garde sera envoyé aux conseillers.
- Spectacle de Noël : le spectacle et la prestation étaient de qualité. Toutefois il est à regretter le petit nombre d'enfants présents.
- Commande de nouvelles décorations de Noël extérieurs (type rideaux pour remplacer les tubes lumineux abimés et grand tube lumineux pour la salle des fêtes).
- Commande de trois panneaux de signalisation routière « traversée des enfants ».
- Une nouvelle relance auprès d'Amiens métropole pour l'entretien des massifs a été faite. Une date d'échange de vue est prévue pour le 3 mars 2022. Il a été au préalable confirmé que les travaux seront intégralement pris en charge par celle-ci.
- La Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) : Elle a été évoquée au cours d'une réunion avec la métropole. Le premier projet consiste à la mise en place d'un îlot bombé en face de la mairie. Le coût est de 15 000 € avec un fonds de concours de 3 200 €. Un deuxième projet pourrait se concrétiser : réhabiliter l'espace compris entre la rue du Bois et la rue de la Vallée.
- Parc éolien de Bougainville : le remplacement des éoliennes actuel par des éoliennes plus puissantes oblige la mise en place d'un câble entre ce parc et une structure EDF située à Amiens.

Les travaux doivent démarrer au 31 décembre 2022.

Autre point évoqué, la commune de Revelles a redéposé un dossier pour l'implantation d'un parc éolien. Pour rappel, le projet initial avait été refusé le 6 janvier 2017 par la Préfecture.

- Demande d'un administré pour la coupe d'un sapin au fond du cimetière.
- Travaux dans l'église : la maçonnerie a bien avancé. Fin des travaux possible pour fin avril début mai.
- Musique au bois : dates prévues à confirmer à compter du 28 août 2022.
- Suite à l'entrevue entre Monsieur le Maire et l'Association Dyn'Amis Creuse, il avait été demandé une demande motivée pour l'octroi d'une subvention. Le conseil est en attente de la fourniture de ce document.

**Séance levée à 20h26**